



**Association Pour les Nations Unies
Belgique**

Bulletin d'information - mai / juin 2021

L'Association pour les Nations Unies (APNU) est une association sans but lucratif de droit belge qui a pour objectif de permettre aux francophones de Belgique de s'informer et de s'exprimer sur les Nations Unies et leurs actions.

Chers membres et sympathisants,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre fidélité, ainsi que ceux ayant répondu à notre sondage d'opinion. Vos avis et suggestions ont bien été pris en compte et sont toujours les bienvenus afin de mener au mieux nos activités. Malgré cette période inédite, nous mettons tout en oeuvre pour conserver un lien étroit avec nos membres. Plusieurs conférences en ligne sont d'ailleurs prévues dans les prochains mois. Nous sommes néanmoins confiants dans le fait que les futures conférences en début d'année académique puissent s'effectuer en présentiel.

Convocation à l'Assemblée Générale de l'APNU.

*Chers membres, nous vous invitons cordialement à participer à notre prochaine **Assemblée Générale** le **28 juin** prochain à **17 heures**. En raison de la situation actuelle, celle-ci se déroulera entièrement de manière **virtuelle**. L'inscription est obligatoire à l'adresse mail christine.vannieuwenhuyse@apnu.be. Un lien zoom vous sera ultérieurement envoyé. En tant que membre effectif, vous serez ainsi invité à participer aux prises de décisions et à vous exprimer sur divers sujets relatifs à l'APNU dans le but de contribuer personnellement à son succès.*

Si vous n'êtes pas encore membre de l'APNU, nous vous invitons à vous informer sur les avantages et la procédure d'inscription via notre [site](#).



SOMMAIRE

À LA UNE

Un deuxième mandat à la tête de l'ONU pour António Guterres

Bernard Snoy : une nouvelle chance pour le multilatéralisme

CÉLÉBRATIONS OFFICIELLES

20 juin : Journée internationale des réfugiés

28 juillet : 70ème anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés

- Point sur le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)
- Conférence « The Refugee Convention at 70 : lessons and perspectives in a changing world » (21 JUIN)

INFORMATIONS THÉMATIQUES

(1) Actualité : les réfugiés palestiniens

- Point sur l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
- Gaza : une plainte déposée devant la Cour pénale internationale (CPI)

(2) Actualité : Covid-19

- L'Assemblée Mondiale de la Santé : premier bilan de la pandémie du Covid-19 et perspectives

INFORMATIONS DIVERSES

15 - 16 juin : 14ème édition des Journées européennes du développement

À LA UNE



© Photo ONU/Eskinder Debebe

UN DEUXIÈME MANDAT À LA TÊTE DE L'ONU POUR ANTÓNIO GUTERRES

António Guterres a été reconduit vendredi 18 juin pour un deuxième mandat en tant que Secrétaire général de l'ONU. Il s'est engagé notamment à continuer d'aider le monde à tracer une voie pour sortir de la pandémie de Covid-19.

Pour en savoir plus, c'est par [ici](#) !



UNE NOUVELLE CHANCE POUR LE MULTILATÉRALISME

✍ Bernard Snoy, , Président Honoraire, Association « Robert Triffin International » (RTI),
Ancien Administrateur de la Banque mondiale.

Les réunions de printemps du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque mondiale, qui se sont tenues – sur un mode virtuel – la semaine dernière, ont abouti, de manière inespérée, à un ensemble de résolutions [\[1\]](#) qui, si elles sont mises en oeuvre, pourraient augurer d'une nouvelle ère dans la gestion multilatérale des grands défis de la communauté internationale.

- Consensus sur le financement du mécanisme COVAX de l'OMS, reflétant une prise de conscience que nous ne serons véritablement à l'abri du COVID-19 et de ses variantes que lorsque les niveaux de vaccination auront atteint un seuil critique tant au sud qu'au nord de la planète.
- Coordination, à travers le Plan d'Action du G20, des programmes de relance, qui seront maintenus aussi longtemps que nécessaire. Personne ne veut répéter l'erreur d'un retour trop rapide à l'austérité budgétaire comme ce fut le cas en Europe après la grande crise financière de 2008.
- Mise à l'honneur des investissements publics pour la santé, l'éducation, la transition écologique, les infrastructures et la lutte contre la pauvreté.
- Volonté d'aboutir, pour la réunion du G20 à Venise en juillet, à un accord sur un niveau minimum d'imposition des bénéfices des entreprises et sur un système taxation des bénéfices des géants technologiques (les GAFAM) : ceci permettrait de contrer la concurrence fiscale délétère, qui alimente les inégalités et le populisme.
- Prolongation jusqu'à la fin de 2021 de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette des pays à faible revenu à l'égard de leurs créanciers bilatéraux (Club de Paris) et élargissement des conditions de l'Accord Cadre sur la restructuration des dettes de ces pays, combiné à l'engagement des institutions de Bretton Woods d'augmenter leurs financements aux pays en difficulté.
- Allocation de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), équivalente à 650 milliards de dollars, permettant aux États membres du FMI, en particulier aux pays en développement, d'accroître leurs réserves de change. L'allocation précédente, pour 250 milliards de dollars, décidée au Sommet de Londres en mars 2009, avait constitué un tournant psychologique dans la gestion de la crise de 2008.

Toutes ces résolutions vont dans la bonne direction. Elles n'auraient sans doute pas pu voir le jour sans le départ du Président Trump, ennemi déclaré du multilatéralisme, et l'avènement du Président Biden, remarquablement proactif dans ses 100 premiers jours de présidence. Néanmoins, les défis restent énormes et des initiatives complémentaires et plus ambitieuses seront nécessaires. C'est particulièrement le cas pour deux dossiers :

1. La nouvelle crise du surendettement

L'endettement des pays en développement, non seulement des pays à faible revenu mais aussi d'une série de pays émergents, particulièrement en Amérique latine, a atteint à nouveau des niveaux, qui, comme dans les années 1980, vont demander des sacrifices aux créanciers nettement supérieurs à ce qui est envisagé actuellement. Ce nouveau surendettement a pour cause notamment l'augmentation de dépenses de santé, la baisse de recettes d'exportations et du tourisme et des envois de fonds. En outre, ces pays,

souvent endettés en dollars, sont menacés par une remontée éventuelle des taux d'intérêt aux Etats-Unis et une fuite des capitaux. Leur retour à la santé, tant au sens économique que médical, est dans l'intérêt de tous. Il ne faut pas qu'ils aient à choisir entre le service de leurs dettes et la satisfaction de leurs besoins essentiels. Une suspension ou un simple rééchelonnement des paiements ne suffira pas. Il faudra envisager de véritables restructurations de dettes, auxquelles devront participer créanciers publics et privés, sans oublier la Chine, qui représente un tiers de l'endettement de l'Afrique avec des conditions souvent opaques et onéreuses. Les institutions de Bretton Woods sont les mieux positionnées pour distinguer entre problèmes de liquidité et problème de solvabilité et orchestrer ces restructurations avec une conditionnalité appropriée.

2. Faire de l'allocation de DTS un levier pour des réformes systémiques

Créé en 1969 par le premier amendement aux statuts du FMI, le DTS était supposé devenir à terme le principal instrument de réserve du système monétaire international, émis par le FMI en fonction des besoins de liquidités au niveau mondial ; dans les faits, en raison de l'obstruction principalement des Etats-Unis, il n'a jamais joué qu'un rôle marginal et l'espoir de l'économiste belgo-américain Robert Triffin (1911-1993) le voir supplanter le dollar et devenir une véritable monnaie multilatérale gérée par le FMI, transformé en banque centrale des banques centrales, ne s'est pas réalisé. Néanmoins, la nouvelle allocation de DTS pourrait faire bouger les lignes. Certes, comme elle se réalise au prorata des quota des pays membres, une portion limitée sera attribuée aux pays en développement qui en ont le plus besoin. Mais le G20 a donné son accord de principe à un mécanisme qui, sous les auspices du FMI, permettrait aux pays industrialisés qui n'en ont pas besoin, de prêter leurs DTS aux pays en difficulté. Un effet multiplicateur pourrait être atteint en mettant les DTS à la disposition des mécanismes régionaux de coopération monétaire. Les pays africains, notamment, pourraient renforcer leur position de négociation face à leurs créanciers en créant un Fonds Monétaire Africain, géré par les banques centrales africaines, rassemblant une partie de leurs réserves de change, à qui le FMI pourrait mettre à disposition les DTS non utilisés des pays industrialisés[2]. Ainsi de fil en aiguille, cette allocation inespérée de DTS pourrait mettre en branle une nouvelle vague de multilatéralisme et, qui sait, un jour la véritable réforme du système monétaire international attendue depuis l'effondrement du système de Bretton Woods il y a 50 ans[3].

[1] Voir les communiqués de presse de la présidence italienne du G20, du Comité du Développement et du Comité International Monétaire et Financier et Conférence de presse du 7 avril de Madame Kristalina Georgieva, Directrice générale du FMI.

[2] Dominique de Rambures, Alfonso Iozzo, Annamaria Viterbo, « A Safety Net for Africa : towards an African Monetary Fund ? » 2020, voir site www.triffininternational.eu

[3] Robert Triffin International Association, Using the Special Drawing Rights (SDR) as a lever to reform the international monetary system », 2014, www.triffininternational.eu



RÉUNIONS DE PRINTEMPS 2021 | VIRTUELLES

GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

© 2021

Les Réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale sont l'occasion de réunir des acteurs d'horizons divers — dirigeants du secteur public (banques centrales, ministères des finances et du développement, parlementaires) et du secteur privé, représentants d'organisations de la société civile, experts issus des milieux universitaires — autour des grands dossiers mondiaux : conjoncture économique mondiale, lutte contre la pauvreté, développement économique, efficacité de l'aide, etc. En raison de la crise sanitaire, les réunions de ce printemps se sont tenues entièrement par **vidéo-conférences**. Ces journées ont permis aux institutions financières internationales et aux États de poursuivre leur **coordination pour faire face aux différentes crises en cours, favoriser la reprise économique et soutenir les pays à faible revenu**.



© NATO

Bernard Snoy, Président Honoraire de la Ligue européenne de coopération économique (LECE) et Président d'honneur de l'association Robert Triffin International, ancien administrateur de la Banque Mondiale et de la Banque Européenne de Reconstruction et Développement, est l'auteur de cet article publié le 15 avril dernier par le quotidien « La Libre Belgique ». Celui-ci synthétise brillamment les résolutions « inespérées », adoptées par les réunions de printemps de cette année. L'auteur estime que si elles sont mises en œuvre, ces résolutions annoncent une nouvelle ère de multilatéralisme économique.

CÉLÉBRATIONS OFFICIELLES



© HCB

Le 20 juin est la Journée mondiale du réfugié

Il s'agit d'une journée internationale instituée par les Nations Unies pour honorer les réfugiés dans le monde entier. Elle est célébrée chaque année et met à l'honneur la force et le courage des personnes qui ont été contraintes de fuir leur pays d'origine pour échapper à un conflit ou à la persécution. La Journée

mondiale du réfugié est aussi une occasion de susciter l'empathie et la compréhension à l'égard de la situation difficile que connaissent les réfugiés et de souligner leur capacité à résister aux épreuves et à reconstruire leur vie. Plus d'informations sur le site du [UNHCR](https://www.unhcr.org/).



70ÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONVENTION DE 1951 SUR LES RÉFUGIÉS

LE HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, C'EST QUOI ?

Christine Van Nieuwenhuyse, Vice-Présidente de l'APNU

Le [Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés](https://www.unhcr.org/) (HCR) est l'agence des Nations Unies pour les réfugiés. Il a été créé en 1950 au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale pour venir en aide aux millions d'Européens qui avaient fui ou perdu leur foyer au lendemain de celle-ci. Son budget annuel se limitait à 300 000 dollars. Aujourd'hui, le travail et la taille de l'organisation ont considérablement augmenté : son budget annuel dépasse 8,6 milliards de dollars et 20,4 millions de réfugiés relèvent de la compétence du HCR. Les 5,6 millions de réfugiés palestiniens relèvent eux de la compétence de l'UNRWA.

Le [Bureau du HCR pour la Belgique](https://www.unhcr.org/fr/belgium/) a été ouvert dès 1951. Il veille à garantir le respect des principes de protection des réfugiés dans la législation belge, ainsi que les procédures d'asile, et vérifie leur mise en œuvre quotidienne. La Belgique est un partenaire solide et fidèle du HCR et contribue de manière substantielle au financement de nombreux programmes en faveur de personnes relevant du mandat de celui-ci. Chaque année, la contribution de la Belgique s'élève à environ 22 millions d'euros. Le

contributeur le plus important reste les Etats Unis avec, en 2020, 1,5 Milliard de US\$, suivi par l'UE avec une contribution de 522 millions.

0000000000

Nous connaissons actuellement des records historiquement élevés de déplacements : **79,5 millions de personnes dans le monde** ont été forcées de fuir leur foyer, soit un chiffre sans précédent. Sur ces dernières, **85% se trouvent dans des pays à faible ou moyen revenu** qui doivent faire face à leurs propres défis de développement. **La Belgique joue un rôle important dans la protection des réfugiés**. En 2019, elle a recensé 27 742 demandeurs de protection internationale et octroyé cette protection à 6 719 personnes. En janvier 2020, la Belgique comptait 61 677 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire [1]. Au niveau européen, si l'on compte moins de demandeurs de protection internationale que par le passé, trop de personnes meurent tragiquement en mer Méditerranée. Des abus persistent aux frontières terrestres de l'Europe et de nombreuses personnes en quête de protection se voient refuser l'accès au territoire et/ou à la procédure de protection internationale.

Le 23 septembre 2020, la Commission européenne a proposé le [pacte sur la migration et l'asile](#), pour lequel le HCR a émis des recommandations en janvier 2021. Les propositions législatives relatives à l'approche de l'Union européenne concernant la migration et l'asile devront être négociées et adoptées par les Etats Membres avant d'être mises en œuvre. Cette négociation entre États Membres s'est malheureusement enlisée actuellement.

[1] La protection subsidiaire est l'autre forme de protection. Elle est attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié, mais qui prouve qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants : peine de mort ou exécution, torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants.

CONFÉRENCE « THE REFUGEE CONVENTION AT 70 : LESSONS AND PERSPECTIVES IN A CHANGING WORLD » (21 JUIN)



Cette année, le 28 juillet, nous célébrons le **70ème anniversaire de la [Convention de 1951 relative au statut des réfugiés](#)**. Cette dernière définit la notion de réfugié et leurs droits. Elle constitue donc le fondement indispensable de la protection internationale des réfugiés et est juridiquement contraignante pour tous les États contractants. Dans le même temps, les États méconnaissent régulièrement ces droits. Notamment lorsqu'il s'agit des retours forcés – dits push backs – aux frontières extérieures de l'UE, qui violent

le principe de non-refoulement et donc la pierre angulaire de la Convention de 1951.

Comment la protection internationale des réfugiés a-t-elle évolué ? Quel est l'état d'avancement du respect de la Convention et quel est son rôle actuel ? Afin d'aborder toutes ces questions, l'Institut Egmont et UNA Belgium (APNU et VVN) ont organisé une **conférence** en anglais sur le sujet. Le débat a été ouvert par vidéo par **Filippo Grandi**, Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés. Étaient également présents des intervenants prestigieux tels que **Sammy Mahdi** (Secrétaire d'État belge à l'Asile et la Migration), **Gonzalo Vargas Llosa** (Représentant du HCR aux affaires européennes) et **Catherine Woollard** (DG European Consortium for Refugees and Exiles). La discussion a été passionnante et a rassemblé de nombreux participants.

Plus d'informations

[« The Refugee Convention at 70 : lessons and perspectives in a changing world »](#)



INFORMATIONS THÉMATIQUES



LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS

L'UNRWA, C'EST QUOI ?

L'[UNRWA](#) (*United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East*) est l'agence de l'ONU dédiée aux réfugiés palestiniens. Elle a été créée à la suite du conflit arabo-israélien de 1948 qui a provoqué l'exode de centaines de milliers de Palestiniens, par la [résolution 302 \(IV\) du 8 décembre 1949](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour mener des programmes de secours directs pour les réfugiés palestiniens. Elle est devenue opérationnelle le 1er mai 1950.

Le mandat de l'agence aurait dû être temporaire mais en l'absence d'une solution globale, juste et durable au conflit – y compris au problème des réfugiés – l'Assemblée générale a renouvelé le **mandat de l'UNRWA** à plusieurs reprises, le prolongeant **jusqu'en 2032**. L'existence de l'UNRWA marque la singularité de la situation palestinienne, dont les réfugiés n'ont pas le même statut donné par l'ONU aux personnes déplacées au cours de conflits dans le reste du monde. Ils sont les seuls à ne pas dépendre du HCR.

L'autre particularité de l'UNRWA est qu'elle inclut également les descendants des réfugiés de 1948. **Le nombre de réfugiés enregistrés est passé de 750.000 en 1950 à 5,6 millions en 2020**. Soulignons également que les réfugiés palestiniens n'ont pas droit au retour, contrairement à ceux qui sont enregistrés par le HCR, la [résolution 194 de l'AG des NU](#) qui prévoit le droit au retour n'ayant jamais été appliquée.

L'UNRWA fournit aujourd'hui une aide directe à 5,6 millions de réfugiés palestiniens répartis entre la Bande de Gaza, la Cisjordanie y compris Jérusalem Est, le Liban, la Jordanie et la Syrie. Le mandat de l'agence est de **répondre aux besoins essentiels des réfugiés en matière de santé, d'éducation, d'aide humanitaire et de services sociaux, de création d'emplois**. La protection des droits des réfugiés palestiniens figure également dans son mandat.

L'UNRWA est majoritairement financée par des **contributions volontaires des États membres** des Nations Unies. L'agence reçoit également des fonds du budget ordinaire de l'ONU qui servent à financer les dépenses liées au personnel international. L'UNRWA a commencé à faire face à une **situation financière difficile**, non seulement en raison de la longueur du conflit israélo-arabe et du manque de perspective de solutions, mais aussi principalement depuis que les États-Unis, traditionnellement le plus grand donateur bilatéral (contribution annuelle de +/- 360 millions USD) avaient annoncé une réduction de leur contribution en janvier 2018 et en août 2018 sa suppression. Mais en 2021, les États-Unis ont décidé de revenir sur la décision du président Trump et ont annoncé une contribution de 150 millions de US\$ pour 2021.

L'UNRWA est une organisation partenaire de l'aide humanitaire belge. En 2020, la contribution de la Belgique s'est élevée à 11,250 millions d'euros qui la plaçait en 16ème position dans le classement des bailleurs en 2020.

HUMAINS SUSCEPTIBLE DE FAIRE L'OBJET D'UNE CONDAMNATION PAR LA CPI ?

 Christine Van Nieuwenhuyse, Vice-Présidente de l'APNU

Les **tensions entre Israéliens et Palestiniens** ont dégénéré au mois de mai en une **spirale de violence** dont sont victimes les populations civiles, tout particulièrement celles de Gaza où l'on a dénombré 270 morts et près de 1948 blessés, sans compter ceux qui sont restés enfouis sous les décombres. Le **projet d'expropriation illégale de familles palestiniennes à Sheikh Jarrah**, quartier de Jérusalem-Est annexé par Israël, a servi d'étincelle. Ensuite, il y a eu une incursion de la police israélienne sur l'esplanade des mosquées en plein mois du Ramadan et les jets de pierres de la part des palestiniens en riposte. Les manifestations palestiniennes ont été violemment réprimées par Israël. Le Hamas a donné un ultimatum à Israël exigeant le retrait de la police israélienne de l'esplanade des mosquées. Face au refus israélien, une première salve de roquettes a été tirée par le Hamas sur les villes avoisinantes de Gaza. En représailles, Israël a lancé son offensive et plusieurs frappes aériennes sur la bande de Gaza.

Les populations de Gaza ont subi de plein fouet ces bombardements, prises en otage dans une enclave dont elles ne peuvent sortir. Ces bombardements ont fait **de nombreuses victimes civiles** (plus de 270 Palestiniens ont été tués par des frappes israéliennes). Du côté israélien, on dénombre 12 morts et quelques dizaines de blessés), détruit des infrastructures vitales, comme le seul centre de test Covid-19 qui existait pour les deux millions d'habitants de la bande de Gaza. La **fermeture des points de passage vers Gaza pourrait bientôt provoquer une pénurie de produits de base**, y compris de nourriture, et faire grimper les prix des denrées alimentaires, selon le Programme Alimentaire Mondial. Les habitants de Gaza vivent déjà en précarité extrême et de nombreuses familles luttent pour mettre de la nourriture sur la table. Leur situation s'est encore détériorée au cours de l'année écoulée en raison des restrictions liées à la pandémie de Covid-19 et la majorité de la population ne peut pas résister à de nouveaux chocs.

Mais cette fois-ci, l'arme juridique est dégainée et **la Cour pénale Internationale a été saisie par trois avocats**, deux Belges et un Jordanien. Par un courrier adressé à Fatou Bensouda, Procureure générale à la Cour pénale internationale (CPI), le [dossier d'une famille de Gaza](#) – 6 personnes tuées par un bombardement sur leur habitation – a été déposé. **L'avocat belge Georges-Henri Beauthier pense que des crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été commis** et sont du ressort de la Cour pénale internationale.

D'autres plaintes pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité arriveront sur le bureau de la procureure dans les prochaines semaines, notamment celle du propriétaire de la tour abritant des locaux de média détruits par l'armée israélienne qui a déjà accompli la démarche. Pour sa part, le **Conseil des droits de l'Homme de l'ONU** a décidé d'établir rapidement une **commission d'enquête indépendante et internationale** pour examiner dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, toutes les violations présumées du droit humanitaire international et violations

présumées du droit international relatif aux droits de l'Homme, mais aussi les "causes profondes" des tensions.

Les plaintes déposées à la CPI ont le mérite d'attirer l'attention à nouveau sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent les habitants de Gaza et sur la nécessité de reprendre les efforts pour y trouver une solution durable. L'occupation israélienne et le blocus de Gaza ont un coût et, faute de solutions politiques, l'Union Européenne et la Belgique ne pourront que poursuivre leurs efforts humanitaires. **La coopération belge entretient un lien étroit avec la Palestine avec un financement annuel d'environ 30 millions d'euros**, ce qui place la Palestine quatrième sur la liste des pays partenaires de la Belgique (après la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi), **en plus du soutien que la Belgique accorde à l'UNRWA.**

La Cour Pénale Internationale en quelques mots



La **CPI** est une juridiction pénale basée à La Haye, **indépendante de l'ONU**. Créée par le **traité de Rome** en 1998, les pays choisissent d'y adhérer ou non. Actuellement, 123 pays sur les 193 aux Nations Unies l'ont fait. Israël n'a jamais ratifié le traité. En créant la Cour, les États présents à Rome ont invoqué l'holocauste, les champs de la mort du Cambodge et le génocide en ex-Yougoslavie et au Rwanda. Pourtant, l'institution est sans doute confrontée aujourd'hui à plus de questions qu'en 2002, lors du début de son fonctionnement. Les espoirs ont été renforcés, mais les attentes n'ont pas toujours été satisfaites. Cependant la CPI reste cette institution unique permettant que les auteurs de crimes internationaux répondent de leurs actes

La CPI, basée sur la coopération des états et entre États, n'est pas une organisation supranationale comme par exemple la Cour Internationale de Justice (CIJ) qui fait partie du système des Nations Unies. C'est la **première cour internationale permanente et indépendante, chargée d'enquêter et de poursuivre les auteurs des violations les plus graves du droit international, du droit humanitaire et des droits de l'homme**, soit : le génocide, le crime de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression

Dans une décision historique et bienvenue le **5 février 2021**, la **CPI a reconnu majoritairement que la compétence de la Cour sur la Palestine s'étend à Gaza et à la Cisjordanie**, dont Jérusalem-Est, et que par conséquent, **la Procureure est autorisée à enquêter sur les crimes internationaux commis dans ces territoires**. Légalement, la CPI peut donc désormais poursuivre les auteurs de crimes commis en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est. Lourde tâche pour le **nouveau procureur Karim Khan**, qui entre en fonction en ce mois de juin.

Après avoir confirmé cette compétence, la CPI a annoncé le **3 mars l'ouverture d'une enquête formelle sur les crimes commis dans les territoires palestiniens**. C'est une victoire pour le droit international, même si on est encore loin d'un procès. L'enquête formelle qui a été ouverte par le Bureau du Procureur le 3 mars sera longue et semée

d'embûches, et il n'est pas simple d'en déterminer l'issue. Une étape supplémentaire a été franchie avec la plainte introduite le 26 mai dernier, invoquant des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans le cadre des attaques d'Israël contre Gaza.



COVID-19

L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ : PREMIER BILAN DE LA PANDÉMIE DU COVID-19 ET PERSPECTIVES

✍ Bénédicte Frankinet, Administratrice APNU

La 74^{ème} session de l'[Assemblée mondiale de la santé](#), qui regroupe tous les États membres de l'OMS, a récemment clôturé ses travaux. Elle a bien entendu été dominée par la pandémie du COVID-19, mais l'ordre du jour comportait, comme d'habitude, des points extrêmement divers qui témoignent de l'ampleur et de la diversité des mandats confiés à l'OMS par ses États membres: couverture de santé universelle, sécurité des médicaments, personnels de santé, éradication de la poliomyélite, résistance aux antimicrobiens ... des programmes essentiels, mais passés temporairement au second rang des priorités.

Les débats se sont concentrés sur le bilan de l'évolution de l'épidémie du COVID-19, les leçons apprises pour l'avenir et l'amélioration générale du mode de fonctionnement du système de santé globale afin de prévenir et réagir plus efficacement à une crise de grande ampleur, grâce à une **approche intégrée et transversale**, dépassant le domaine de la santé proprement dit pour inclure des questions économiques, d'environnement et de financement.



Le Directeur général Tedros Ghebreyesus a dénoncé à nouveau l'**inégalité criante en matière d'accès aux vaccins contre le COVID-19** : 75% des vaccins produits ont bénéficié quasi-exclusivement à une dizaine de pays développés, en dépit des mécanismes de solidarité annoncés et mis sur pied, dont l'[initiative COVAX](#), pour la fourniture de vaccins aux pays en développement. Il a critiqué la vaccination de groupes non prioritaires dans les pays développés alors que les doses manquent pour vacciner le personnel de santé de première ligne dans les pays en développement. La solution repose partiellement sur l'augmentation de la capacité globale de production de vaccins. De

nouveaux appels ont été lancés en faveur d'une plus grande flexibilité en matière de droits de propriété intellectuelle, mais sans faire l'unanimité. L'augmentation des capacités de production dans les pays en développement eux-mêmes offre également de nouvelles opportunités, mais ce processus prendra du temps. Les pays du G7 viennent toutefois de prendre l'engagement de fournir **870 millions de doses de vaccins aux pays en développement**, dont la moitié cette année encore.

L'Assemblée s'est également focalisée sur la gouvernance, le fonctionnement et les moyens de l'OMS face aux défis que pose une pandémie telle que celle du COVID. Le [panel indépendant sur la préparation et la réaction aux pandémies](#), présidé par l'ancienne Première Ministre néo-zélandaise Helen Clarke et l'ex-présidente du Liberia, Ellen Sirleaf Johnson, a mis le doigt sur de nombreuses lacunes des systèmes nationaux et internationaux de préparation et de réaction, sur certains dysfonctionnements de l'OMS et de ses organes de gestion, notamment le mode de prise de décision au sein du comité qui gère le règlement sanitaire international, ainsi que sur les moyens budgétaires insuffisants de l'organisation

La réflexion est lancée mais les travaux devront se poursuivre tant sur les recommandations du panel, qui couvrent un champ très large, ainsi que sur la proposition de l'UE, soutenue par le panel, d'un nouveau traité international sur la prévention et la gestion des pandémies notamment (voir bulletin précédent).



INFORMATIONS DIVERSES



La 14ème édition des [Journées européennes du développement](#) a eu lieu **en digital** les 15 et 16 juin 2021. Le thème retenu cette année était « **Le Green Deal pour un avenir durable** ». Plus d'informations [ici](#).



SEPTEMBRE 2021

Conférence sur le sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

NOVEMBRE 2021

Conférence sur les violences faites aux femmes (virtuel)

DÉCEMBRE 2021

Conférence sur la justice climatique

–

Conférence sur la biodiversité



Twitter



Facebook



Website



LinkedIn



Éditeur responsable :

Christine Van Nieuwenhuyse

Vice-Présidente de l'APNU

© 2021 Association pour les Nations Unies (APNU), All rights reserved.

Vous recevez ces courriers électroniques afin que nous puissions vous tenir au courant des activités de l'APNU et de l'actualité des Nations Unies.

This email was sent to <<Adresse email>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Association Pour les Nations Unies · 115 Rue Stévin · Bruxelles 1000 · Belgium

